



INFORMATION A L'EGARD DES CANDIDATS POSTULANT A L'IPC

Conformément au règlement général européen sur la protection des données (RGPD), vos données à caractère personnel font l'objet d'un traitement informatique mis en place par M. Brochier, Doyen de l'IPC, sise au 70 avenue Denfert-Rochereau, 75014 Paris, pour l'exécution d'une mission d'intérêt public au sens des dispositions du RGPD.

Ces données sont collectées dans le but de faciliter l'analyse des candidatures effectuées par les commissions d'examen des vœux des formations de philosophie, de psychologie, ainsi que d'orientation et préformation à l'enseignement supérieur (DE dit « Préfo »), dans le strict cadre des modalités et critères d'examen pédagogique déterminés par ces commissions.

Les données relatives au parcours scolaires du candidat, en particulier les données relatives à sa scolarité et aux justificatifs à produire par le candidat peuvent provenir du traitement automatisé dénommé « Parcoursup » (cf arrêté du 28 mars 2018 autorisant la mise en œuvre d'un traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé « Parcoursup »).

Les informations recueillies sont conservées pour une durée de 2 ans.

Les destinataires de ces données sont le chef d'établissement et les personnes habilitées par ce dernier en fonction à l'IPC et dans les commissions chargées de traiter les dossiers des candidats ou d'examiner les candidatures.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant et exercer les droits que vous tenez des articles 38, 39, 40 et 40-1 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés à l'adresse suivante : dpd@ipc-paris.fr

Pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données de l'établissement à l'adresse suivante : dpd@ipc-paris.fr

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés ou que ce dispositif n'est pas conforme aux règles de protection des données, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).